

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 22 avril 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Jean-Michel CORLAY, le Maire.

**Date de convocation** : 15 avril 2014

**PRÉSENTS** : CORLAY J.M., PARÉ Martine, LE BRAS Christine, LE LEUCH Jean-Luc, CORLAY Isabelle, TIBULLE Lionel, LE HUEC Marie-Aimée, LE BLIMEAU Didier, ALLAIN Sandrine, LE BOSSER Bruno, MANDIN Sandrine, GAUTIER Yves, KERZERHO Sylviane, FOUILLÉ Amélie, LE CORRE Renaud, LE FUR Sandrine, JEGOUX Joël, LEGRIX Emmanuelle, CONGUISTI Yvan.

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Claude LE GOFF a donné pouvoir à Jean-Luc LE LEUCH  
Claude JAFFRÉ a donné pouvoir à Bruno LE BOSSER  
Marie-France PONGERARD a donné pouvoir à Jean-Michel CORLAY  
Philippe LE SERREC a donné pouvoir à Yves GAUTIER

Amélie FOUILLÉ a été élue secrétaire de séance.

Yvan CONGUISTI, conseiller municipal, renouvelle la question posée lors de la séance précédente, à savoir : pourquoi le montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2014 porté sur la profession de foi de la liste de Jean-Michel CORLAY est différent de celui qui figure au compte administratif 2013 ? Mme PARÉ, 1<sup>ère</sup> adjointe, répond que les emprunts sont répartis en 2 catégories : ceux réalisés pour les travaux et ceux contractés pour la construction des 29 pavillons. Ces derniers génèrent une recette importante, celle des locations, correspondant sensiblement à l'annuité. Par conséquent, seuls ont été pris en compte les emprunts contractés pour les travaux auxquels a été ajouté l'emprunt de 200 000€ débloqué en décembre 2013.

### **D-22AVRIL2014-1**

#### **TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES :**

Conformément à la circulaire préfectorale, il est procédé au tirage au sort de six personnes à partir de la liste électorale qui constitue le stade préparatoire de la procédure de désignation des Jurés d'Assises.

Le tirage au sort a donné les résultats suivants :

- LE BUHÉ épouse Bénabès 34, rue de Port-Louis
- STEPHANO Séverine 17, route de Lesténo
- DUGUET Anne 10, rue de la Madeleine
- VERRIER Jean-Pierre la Madeleine
- ROBIC Solenne 5, rue Léon Fleuriot
- AUDIC Irène, épouse TIBULLE 5, Penhoët

**D-22AVRIL2014-2****TARIFS**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, vote les tarifs 2014 avec une augmentation de 2 % :

<b>TARIFS</b>			
<b>INTITULE</b>			<b>TARIFS 2014</b>
<b>GARDERIE</b>	le quart d'heure	à compter du 01/09/14	0,31 €
<b>CANTINE</b>		à compter du 01/09/14	3,44 €
<b>PHOTOCOPIE</b>	Particulier		0,30 €
	Association	Papier fourni	0,06 €
	Association	Papier non fourni	0,12 €
<b>FOURNITURE SCOLAIRE</b>	Forfait par classe		102,96 €
	Primaire / élève		57,12 €
	Maternelle / élève		85,67 €
	Arbre de Noël		11,65 €
<b>SUBVENTION CLASSE DE DECOUVERTE</b>			4,92 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>	Redevance		1,67 €
	Raccordement Nouvelle habitation		2 080,80 €
	Raccordement Ancienne habitation		1 040,40 €
<b>DROIT DE PLACE</b>			31,08 €
<b>LOCATION REMORQUE</b>			24,90 €
<b>TAXE FUNERAIRE</b>			62,17 €
<b>CONCESSION CIMETIERE</b>	30 ans	Intermédiaire	195,04 €
	50 ans	Intermédiaire	408,37 €
<b>CAVEAUX CIMETIERE</b>	2 places		669,42 €
	3 places		794,00 €
	4 places		852,82 €
<b>COLUMBARIUM</b>	15 ans		466,28 €
	30 ans		708,74 €
<b>COLUMBARIUM AU SOL</b>	15 ans		198,93 €
	30 ans		416,54 €

<b>TAXE RAMASSAGE DE CHIEN</b>		100,72 €	
<b>LOCATIONS Réservées aux habitants de Merlevenez</b>	<b>Chèque caution</b>		408,00 €
	<b>Salle Xavier Grall (300 places)</b>	Sans la cuisine	243,79 €
		Cuisine avec réservation par traiteur 1 jour	752,25 €
		Cuisine avec réservation par traiteur 2 jours	966,11 €
	<b>Salle Paul Gauguin (80 places)</b>	La Fenaison	140,18 €
		Obsèques	55,21 €
	Kermadio		41,03 €
<b>Autres LOCATIONS</b>	Associations extérieures à but humanitaire	165,61 €	

#### **D-22AVRIL2014-3**

#### **CONVENTION ÉCOLE PRIVÉE**

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés vote, conformément au contrat d'association passé avec l'école privée Notre Dame de Joie, les participations financières pour l'année civile 2014 comme suit qui se limitent aux seuls élèves domiciliés sur la commune de Merlevenez :

- Elèves de maternelle : 756,88 €
- Elèves d'élémentaire : 342,52 €
- 

#### **D-11AVRIL2013-4**

#### **BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2014**

Mme Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, présente le budget primitif commune 2014 qui s'équilibre comme suit :

- section de fonctionnement : 2 924 673,20 €
- section d'investissement : 2 361 938,43 €.

Yvan CONGUESTI souligne que l'association de judo est dynamique, elle ne bénéficie pas de locaux adaptés. Il suggère que les dépenses d'investissement du budget 2014 mettent ce dossier en priorité. Mme PARE, 1<sup>ère</sup> adjointe, répond que ce dossier, comme les autres, demande réflexion et ne peut être élaboré dans la précipitation.

Emmanuelle LEGRIX, conseillère municipale, demande à qui incombe la mise aux normes « accès handicapés » des bâtiments communaux. La salle de judo située au 1<sup>er</sup> étage peut poser problème. Jean-Luc LE LEUCH, adjoint répond qu'une réflexion est en cours.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, adopte le budget primitif assainissement 2014 tel que présenté.

## **D-22AVRIL2014-5/1**

### **VOTE DES TAUX 2014**

M. le Maire propose de reconduire pour 2014 les taux d'imposition identiques à ceux de 2013 :

taxe d'habitation : 19,05 %.

taxe foncière (bâti) : 19,20 %

foncier non bâti : 51,05%.

CFE (cotisation foncière des entreprises) : 18,50%.

Yvan CONGUESTI, conseiller municipal, demande quelle est la meilleure stratégie d'augmenter les taux, est-ce le faire d'une manière brutale ou bien étaler l'augmentation sur plusieurs exercices.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote les taux par 20 voix pour et 3 abstentions (Joël JEGOUX, Emmanuelle LEGRIX et Yvan CONGUESTI)

## **D-22AVRIL2014-6**

### **BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2014**

Mme Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, présente le budget primitif commune 2014 qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation : 312 827,87 €

Section d'investissement : 319 881,30 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, adopte le budget primitif assainissement 2014 tel que présenté.

## **D-22AVRIL2014-7**

### **BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2014 « Lotissement de Kergornet »**

M. le Maire rappelle le projet d'un lotissement communal dont les accès se feront par les rues Fontaine Maria et Anne de Bretagne. Conformément aux règles de la comptabilité publique, un budget annexe doit être créé.

Mme Isabelle CORLAY, adjointe aux finances, présente le budget primitif annexe 2014, « lotissement de Kergornet » qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation : 821 720 €

Section d'investissement : 815 720 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 20 voix pour et 3 abstentions (Joël JEGOUX, Emmanuelle LEGRIX et Yvan CONGUESTI) vote le budget primitif du lotissement de Kergornet 2014 tel que présenté.

## **D-22AVRIL2014-8**

### **CCAS (centre communal d'action sociale)**

Conformément au décret du 4 janvier 2000, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, outre son Président :

Fixe à quatre membres élus et à quatre membres nommés par le Président le nombre de personnes qui siégeront au C.C.A.S.

#### Election des membres du CCAS

Les délégués sont élus par le conseil municipal au scrutin secret, à la majorité absolue.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : M. Jean-Luc LE LEUCH et M. Joël JEGOUX

L'élection se fait au scrutin secret sans panachage ni vote préférentiel.

Une liste de 4 noms est proposée : Christine LE BRAS, Sandrine MANDIN, Sylviane KERZERHO et Emmanuelle LEGRIX

Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	23

Ont été élues : Christine LE BRAS, Sandrine MANDIN, Sylviane KERZERHO et Emmanuelle LEGRIX.

#### **D-22AVRIL2014-9**

##### **Commission d'appel d'offres**

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, outre le Maire, la commission d'appel d'offres, est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus parmi les membres du conseil municipal.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

La liste présentée est composée de :

Membres titulaires : Claude LE GOFF, Philippe LE SERREC et Joël JEGOUX.

Membres Suppléants : Bruno LE BOSSER, Didier LE BLIMEAU et Yvan CONGUISTI.

Nombre de votants (enveloppes déposées)	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	23

Ont été élus :

Membres titulaires : Claude LE GOFF, Philippe LE SERREC et Joël JEGOUX.

Membres Suppléants : Bruno LE BOSSER, Didier LE BLIMEAU et Yvan CONGUISTI

#### **D-22AVRIL2014-10**

##### **Election des délégués au SCOT** (schéma de cohérence territoriale)

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, élit :

Claude LE GOFF, délégué titulaire au SCOT du pays de Lorient

Lionel TIBULLE, délégué suppléant au SCOT du pays de Lorient

#### **D-22AVRIL2014-11**

##### **Election d'un délégué suppléant au SIAEP** (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable)

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés, élit Claude LE GOFF, délégué suppléant au SIAEP.

#### **D-22AVRIL2014-12**

##### **Maîtrise d'œuvre – rénovation des bâtiments communaux**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de confier la maîtrise d'œuvre pour la rénovation des bâtiments communaux au PACT-HD qui est le mieux-disant. Son offre est récapitulée ci-dessous :

	<b>PACT-HD</b>		
	ht	ttc (TVA 10%)	ttc (TVA 5,5%)
Chauffage cantine	2 000		2 110
Réfection du toit de la cantine (amianté)	1 000		1 055
Rénovation du logement au-dessus ex-garderie	3 500	3 850	
Cahier des charges pour remplacement des ouvertures et suivi de chantier	4 500		4 747,50

#### **D-22AVRIL2014-13**

##### **Lotissement « rue Léonard de Vinci » - intégration des espaces communs**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide d'intégrer dans le domaine communal, les espaces communs du lotissement « rue Léonard de Vinci », sous réserve du bon fonctionnement de l'éclairage public non mis en service à ce jour. Les frais d'acte resteront à la charge du lotisseur. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte.

#### **D-22AVRIL2014-14**

##### **Contrôle des eaux usées et eaux pluviales**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés adopte la convention avec le bureau d'études ARTELIA (Ploemeur) qui est chargé de contrôler les branchements eaux usées et eaux pluviales des maisons ou bâtiments, raccordés au réseau collectif d'assainissement, lorsqu'ils sont mis en vente. La durée de la convention est de 4 ans. M. le Maire est autorisé à la signer.

#### **D-22AVRIL2014-15**

##### **Dénomination d'une nouvelle rue**

Sur proposition de Jean-Luc LE LEUCH, adjoint, rapporteur de la commission « associations, culture et communication », le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de dénommer le lotissement de 5 lots dont l'accès se fait par le haut de la rue du Pont-Glaz : rue Jacques BREL.

#### **DIVERS**

M. le Maire informe qu'il a pris un arrêté municipal interdisant les déjections canines sur le domaine public communal. Cet arrêté prévoit une amende applicable aux contrevenants.

Jean-Luc LE LEUCH, adjoint, rappelle la course « Wings for life » qui se déroulera simultanément dans 35 pays et passera à Merlevenez le 4 mai 2014. Le but est de collecter de l'argent qui sera reversé à la recherche sur les lésions de la moelle épinière. Il fait appel aux membres du conseil municipal pour participer au bon déroulement de l'organisation de cette course.

M. le Maire invite les membres du conseil municipal à prendre part à la cérémonie du 8 mai qui se déroulera à la stèle de Mané er hoët, puis au monument aux Morts.

A l'initiative de l'association des anciens combattants, une exposition qui a pour thème « la grande guerre 14-18 entre mémoire et histoire » se tiendra à la chapelle de la Madeleine du 3 au 24 mai 2014.

<b>Jean-Michel CORLAY</b>	<b>Martine PARÉ</b>	<b>Claude LE GOFF</b>
		A donné pouvoir à Jean-Luc LE LEUCH
<b>Isabelle CORLAY</b>	<b>Jean-Luc LE LEUCH</b>	<b>Marie-Aimée LE HUEC</b>
<b>Claude JAFFRÉ</b>	<b>Christine LE BRAS</b>	<b>Lionel TIBULLE</b>
A donné pouvoir à Bruno LE BOSSER		
<b>Marie-France PONGERARD</b>	<b>Didier LE BLIMEAU</b>	<b>Sandrine ALLAIN</b>
A donné pouvoir à Jean-Michel CORLAY		
<b>Bruno LE BOSSER</b>	<b>Sandrine MANDIN</b>	<b>Yves GAUTIER</b>
<b>Sylviane KERZERHO</b>	<b>Philippe LE SERREC</b>	<b>Amélie FOUILLÉ</b>
	A donné pouvoir à Yves GAUTIER	
<b>Renaud LE CORRE</b>	<b>Sandrine LE FUR</b>	<b>Joël JEGOUX</b>
<b>Emmanuelle LEGRIX</b>	<b>Yvan CONGUISTI</b>	

